



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 04 octobre 2021

Délibération n° 2021-110
ACQUISITION PARCELLES BI 40 ET BI 42p SISES AVENUE DU TRUC - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 46

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Thierry TRIJOLET, Anne-Eugénie GASPARD à Gérard SERVIES, Jean-Charles ASTIER à Cécile SAINT-MARC

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard CHAUSSET

Monsieur Thierry TRIJOULET, Adjoint au Maire Délégué à l'Urbanisme, Grands Projets Urbains, Habitat, Patrimoine et Politique de la Ville, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac souhaite promouvoir un cadre de vie de qualité marqué notamment par de nombreux espaces verts qui constituent des îlots de fraîcheur pour les habitants.

Pour cela, il est privilégié la préservation d'espaces boisés dans chaque quartier et la plantation de nombreux arbres, à la fois sur le domaine public et privé. De même, de nouveaux parcs ou squares sont régulièrement créés dans la ville.

Il a été repéré dans le quartier de Capeyron une parcelle de terrain boisée appartenant à Incité située avenue du Truc, cadastrée BI 40, d'une surface totale de 9189 m².

La Ville souhaite saisir l'opportunité d'acquérir cette parcelle afin de créer un square public dans le quartier de Capeyron. Cette orientation s'inscrit dans le projet d'aménagement par la Ville du « Triangle vert de Capeyron » qui prévoit également l'aménagement :

- d'un espace boisé existant réaménagé rue Jean Giono, à proximité de l'école des Bosquets,
- d'un terrain en cours d'acquisition, rue Maubec, afin de créer un square public arboré de 4 300 m².

La parcelle d'Incité est à ce jour enclavée. Aussi, pour permettre l'accès par les usagers à cette parcelle depuis l'avenue du Truc, il est envisagé d'acquérir une partie d'emprise appartenant à la copropriété Les Olympiades.

L'emprise nécessaire est située sur la parcelle BI 42 pour une surface de 146 m², selon le plan joint.

Le prix unitaire de la parcelle boisée appartenant à Incité (BI 40) a été évalué par le Pôle d'évaluation domaniale à 50 €/m² au 19 juillet 2021 soit un total de 459 450 €.

La parcelle de la copropriété Les Olympiades a quant à elle été évaluée à 100 €/m² au 24 novembre 2020, avec une marge d'appréciation de 15 % dans les deux cas. Après négociation, un prix de cession pour cette dernière de 16 790 € a été proposé.

L'assemblée générale de la copropriété des Olympiades a approuvé cette cession lors de sa séance du 30 juin 2021.

La Ville réalisera une clôture conforme au PLU et aux demandes du syndicat de copropriété sur la totalité du linéaire entre la parcelle communale BI38 et la parcelle des Olympiades BI42 jusqu'en limite de l'avenue du Truc.

La Ville prendra également à sa charge la reconstruction de la cale à déchets verts à proximité de celle existante qui doit être déplacée pour créer le cheminement piéton.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les avis du Pôle d'évaluation domaniale des 24 novembre 2020 et 19 juillet 2021,

Vu l'avis de la Commission Transition écologique et Cadre de vie en date du 21 septembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver l'acquisition, de la parcelle cadastrée BI 40 sise avenue du Truc d'une surface de 9189 m², pour un montant de 459 450 € ;

ARTICLE 2 : d'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle BI 42 sise avenue du Truc d'une surface de 146 m², pour un montant de 16 790 € ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes formalités et à signer tous les actes concernant ces dossiers.

ADOpte A l'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 04 octobre 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a horizontal line that extends to the left and then curves downwards.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 05 octobre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.